

MOUGINS



**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) DES
PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE**
291 avenue des Fleurs 06250 MOUGINS
Tel: 0784183171/ Mail : asadelaubarede@orange.fr
Site internet : www.asadelaubarede.fr

LE CANNET



ASA de l'Aubarède

Réunion du Conseil syndical du 7 février 2023.

La réunion a eu lieu dans la salle des associations de l'annexe municipale de l'Aubarède

Présent :

Michel Agnese président, Michel Ranquet vice-président, Alain Azencot secrétaire, Pierre-Alain Vuolo suppléant chargé de l'informatique.

Excusé : Jean-Paul Brivot

Ordre du jour :

- La sécurité dans notre lotissement
 - Compte-rendu de la réunion en mairie de Mougins, suite à la pétition de certains colotis qui voudraient pouvoir stationner sur les voies de circulation.
 - Compte rendu de la consultation du permis de construire du lot 172 du Bd de la Corniche
 - Etude de la possibilité de sortie du lotissement des colotis ayant seulement un accès sur le Bd de Carimaï.
- Mise à jour du site Web.
Demande de réparation d'un lampadaire sur l'avenue de la Rocade

Compte rendu.

Ouverture du conseil syndical à 14h30.

- Sécurité :

Le président rappelle que la sécurité est un point très important pour notre lotissement. Il faut savoir que le code de la route est applicable sur tous les lotissements, même privés, à partir du moment où les routes sont ouvertes à la circulation. Il est rappelé que des panneaux sont disposés aux entrées du lotissement pour donner toutes les informations nécessaires concernant : la vitesse maximum autorisée (30), le poids maximum des véhicules autorisés à circuler (3,5 tonnes sauf autorisation exceptionnelle du bureau de l'ASA), l'interdiction de stationner sur toutes les voies de circulation.

- Pétition de colotis qui voudraient avoir l'autorisation de stationner sur des voies des voies de circulations :

Une réunion s'est tenue en Mairie en présence du secrétaire de mairie, du chef de la police municipale, des représentants de l'ASA et de deux personnes signataires de la pétition. Les représentants de la mairie et le chef de la police Municipale, nous ont confirmé que le stationnement restait et resterait interdit sur toutes nos voies de circulation, conformément au code de la route, applicable sur tous les lotissements. Il nous a été indiqué que si des véhicules devaient stationner quelques instants, pour décharger, par obligation médicale ou en cas d'urgence, il appartiendrait à l'autorité de sécurité de tolérer exceptionnellement le stationnement de quelques minutes. Il resterait, qu'en cas d'accident, c'est le propriétaire du véhicule stationné qui serait désigné responsable.

Permis de construire au Bd de la Corniche :

Après consultation du permis de construire auprès des services de l'urbanisme. Il s'avère Sur ce terrain où il n'y a jamais eu de construction, deux maisons mitoyennes, vont être construites sur un seul terrain.

Le permis de construire a été accordé, il est affiché en bord de propriété.

Une réflexion s'impose du fait que les propriétés de notre lotissement sont de plus en plus convoitées par les promoteurs immobiliers. Profitant du PLU et de la loi Alur, il n'hésite pas à démolir la maison existante pour en reconstruire deux autres plus modernes et les revendre immédiatement. On constate que beaucoup de lots ont été partagés en 2, augmentant le nombre de nos colotis.

Il devient impératif de remettre à jour notre cahier des charges afin d'éviter au maximum la bétonisation et de protéger notre pinède.

Sortie du lotissement pour les colotis sur le Chemin de Carimaï :

Ont été reçus, 3 représentants de colotis se trouvant sur le chemin de Carimaï, qui désirent quitter notre association syndicale Autorisée, n'étant plus sur une voie entretenue par l'ASA. En effet le chemin de Carimaï est une voie départementale entretenue par le département des Alpes Maritimes et ces colotis n'ont aucune sortie où ne sont en limite d'aucune des voies de l'ASA.

Toutes les informations et les documents nécessaires leur ont été fournis pour effectuer leur demande auprès de l'ASA, qui en informera la Préfecture après validation du dossier.

Lampadaire défectueux :

On nous a signalé le mauvais fonctionnement d'un lampadaire à l'angle du Bd de la Rode et de l'avenue des Cabrières. Il a été remis en fonctionnement.

Il est rappelé que si un lampadaire est éteint, il faut le signaler à Allo Mairie en donnant le numéro du lampadaire, qui se trouve sur une plaquette sur le poteau.

Mise à jour du site Web de l'ASA :

A ce jour nous avons plus de 70 000 visites du site ou de pages confondues.

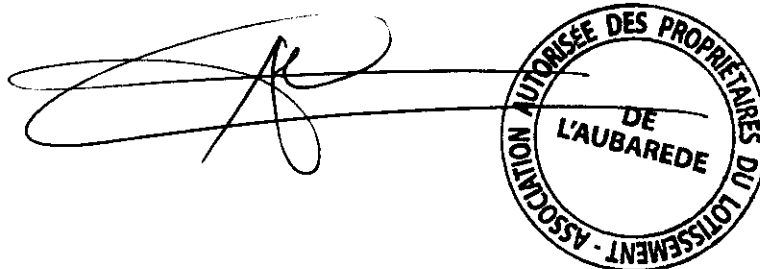
C'est le moyen le plus simple pour informer nos colotis de la gestion de notre lotissement et de l'ASA. Nous essayons qu'il soit le plus complet possible.

A venir une newsletters et une rubrique historique de notre lotissement née en 1951

Fin de réunion à 17h00

Le Président de l'ASA.

M. AGNESE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Agnese'. To the right of the signature is a circular stamp. The text in the stamp reads 'ASSOCIATION AUTORISÉE DES PROPRIÉTAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE' around the perimeter.